



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	b3 FGLHN rouge blanc	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	refuges+ caf	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
X 16032017	pont de l'alpe ? pont des Brebis	aigle	7		1	
X 16032017	pont de l'alpe ? pont des Brebis	adele planchard	6		1	
X 16032017	berarde	promontoire	4		1	
X 16032017	berarde	chatelet	12		1	8 charges refuge+4 charges caf
16032017	st christophe	la selle	3			

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- X Eviter la zone de Casse Rousse par la montée au refuge de l'Aigle (cf carte) + rester dans l'axe des vallées pour l'accès à Planchard
- X L'installation de la DZ à La Berarde ne semble pas possible, route fermée enneigée → DZ la plus proche = Champhorent St christophe

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 086 / 2017

à Gap, le 13/03/2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

